

BUDGET 2023 – RAPPORT DE SYNTHÈSE

I. Présentation globale du budget

Conformément aux articles L1314-1 et 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le budget communal 2023 respecte l'équilibre budgétaire propre au service ordinaire et ce sans faire application de l'inscription d'une recette spécifique visant à préfigurer les dépenses budgétisées pour l'exercice et qui ne seront pas engagées correspondant à 3% des dépenses de personnel et de dette ou encore de la possibilité laissée par le Gouvernement Wallon de présenter un déficit de maximum 2% à l'exercice propre.

Le budget ordinaire

Le budget ordinaire pour 2023 présente des recettes pour une somme de 8.690.487,77€ et des dépenses pour une somme de 8.551.542,86 €, ce qui représente un excédent à l'exercice propre de 138.944,91 €. Le boni tous exercices confondus s'élève à 23.315,24€. Cette diminution du boni global par rapport aux exercices précédents est due à un prélèvement du boni des exercices antérieurs afin de réaliser une provision pour risques et charges.

Le budget extraordinaire

Le budget extraordinaire 2023 présente des recettes pour 1.279.445,35 € et des dépenses pour 1.875.028,63€, ce qui représente un résultat budgétaire de 58.022,41 €.

II. Le service ordinaire

1.1. Les recettes

Les recettes ordinaires s'élèvent à la somme de 8.690.487,77 €.

Les recettes ordinaires se répartissent comme suit :

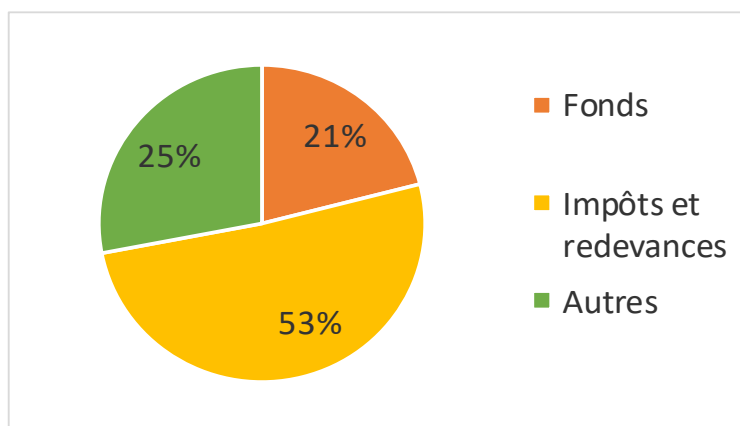
- Transferts : 8.114.261,58 € ;
- Prestations : 349.571,92 € ;
- Dette : 41.202,44€.

Les recettes de transferts sont donc largement les plus importantes :

Fonds : 1.862.784,94€ (1.509.821,31 € en 2022) ;

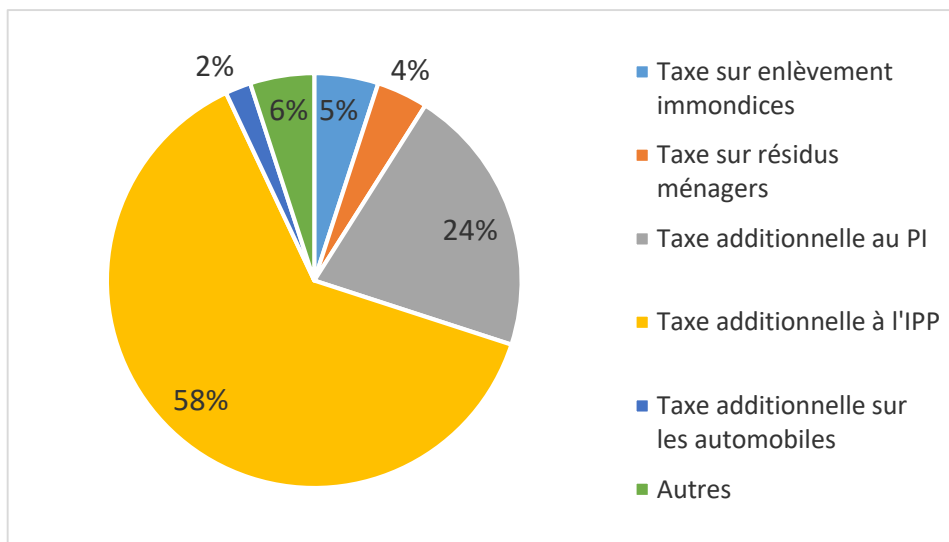
Impôts et redevances : 4.490.699,40€ (3.641.588,46€ en 2022) ;

Autres : 2.454.471,91€ (1.702.060,73€ en 2020).



Les taxes et redevances se répartissent comme suit :

Taxe sur l'enlèvement des immondices	218.742,00
Taxe sur les résidus ménagers	164.000,00
Taxe additionnelle au PI	931.882,02
Taxe additionnelle à l'IPP	2.835.349,02
Taxe additionnelle sur les automobiles	107.077,60
Autres	233.648,76

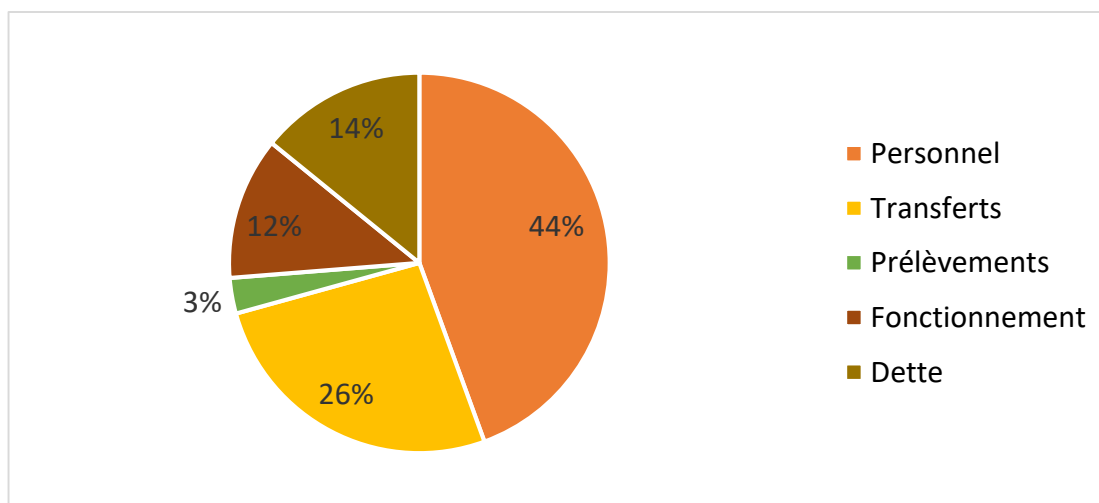


1.2. Les dépenses

Les dépenses ordinaires s'élèvent à la somme de 8.551.542,86 €.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

	%	Budget 2023	Budget 2022
Personnel	44%	3.821.758,09	3.363.640,90
Fonctionnement	12%	1.048.687,10	845.572,10
Transferts	26%	2.216.784,54	1.927.154,71
Dette	14%	1.234.313,13	1.192.765,93
Prélèvements	3%	230.000,00	0,00
Total	100%	8.551.542,86	7.329.133,64

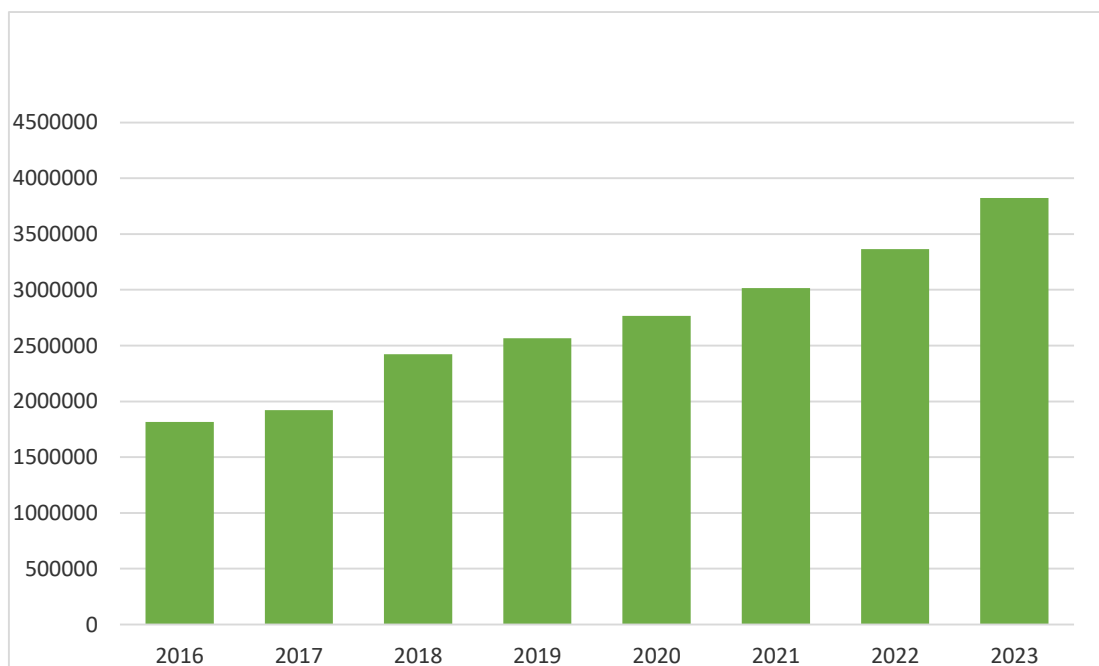


1.2.1. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 3.821.758,09 € pour 3.363.640,90 € en 2022, soit une augmentation de 458.117,19 €.

Cette augmentation s'explique essentiellement par 5 indexations des salaires (5 X 2%) en 2022, des évolutions de carrières ainsi que l'engagement d'un agent supplémentaire pour le service Urbanisme

Evolution des dépenses de personnel

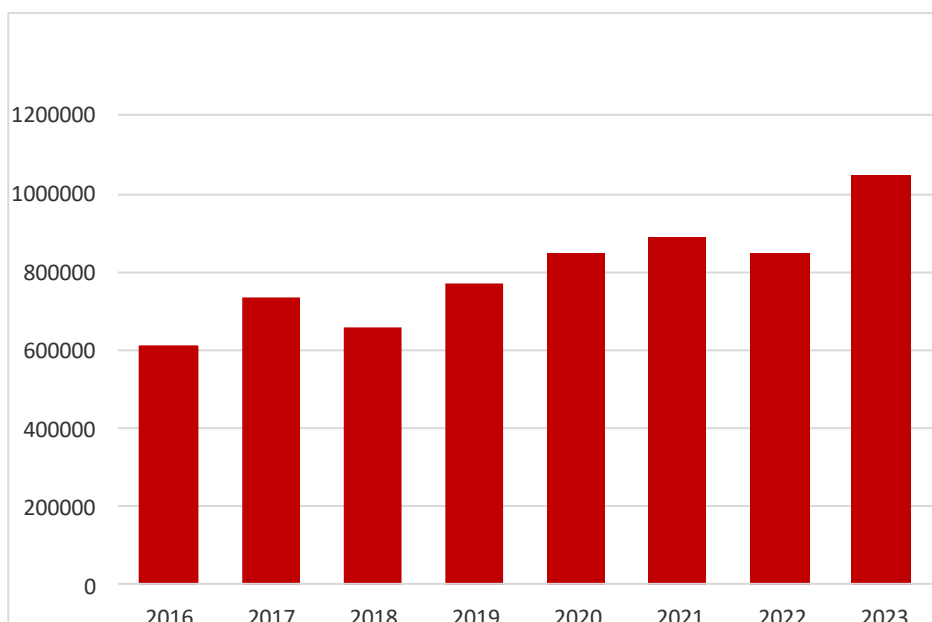


1.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1.048.687,10 € pour 845.572,10 € au budget initial 2022.

Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation substantielle des coûts énergétiques et le transfert de l'entretien de la crèche à une société privée.

Evolution des dépenses de fonctionnement

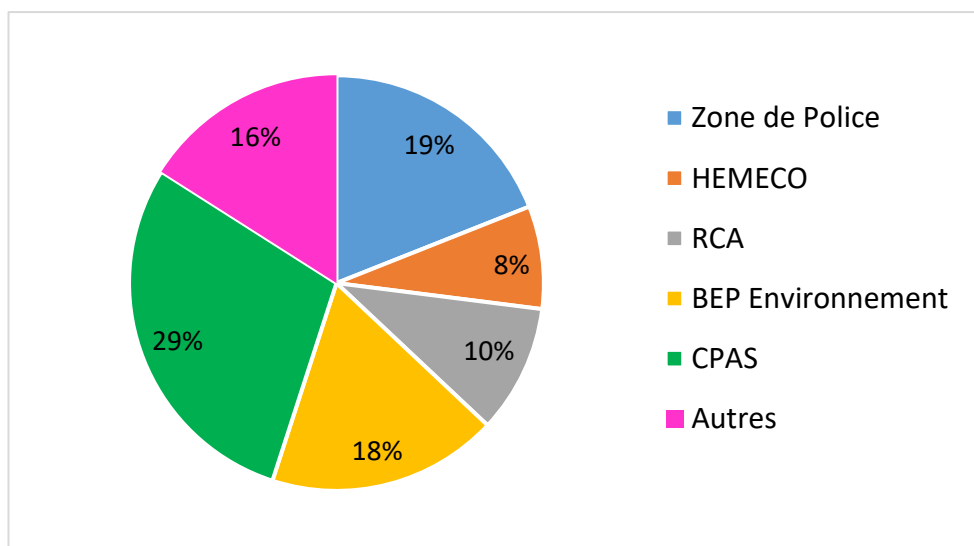


1.2.3. Les dépenses de transferts

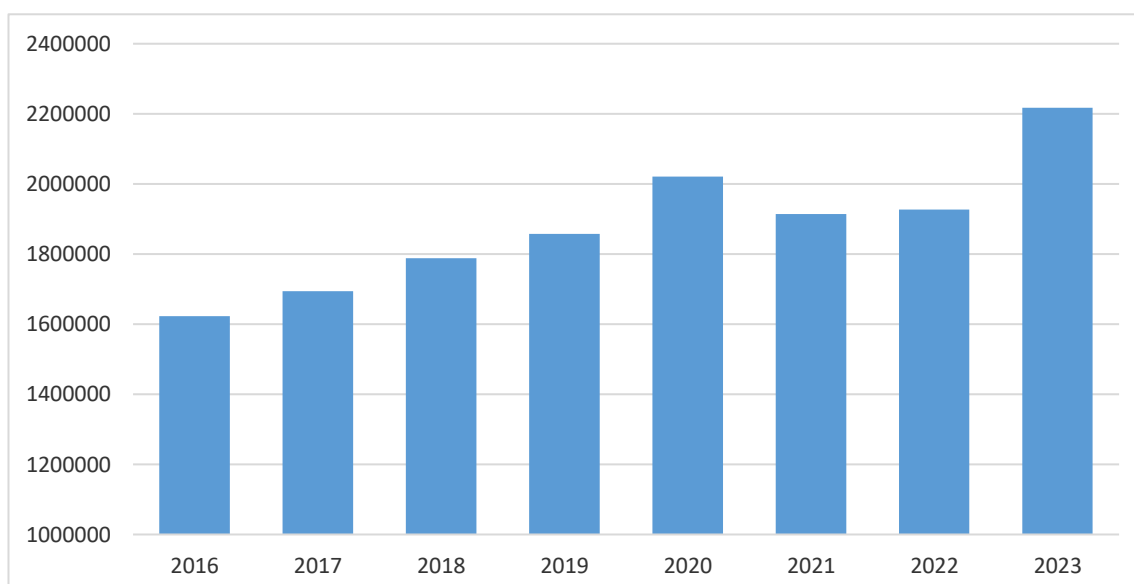
Ces dépenses de transfert s'élèvent à 2.216.784,54 € pour 1.927.154,71 € en 2022.

Cette augmentation est essentiellement due aux 5 indexations des salaires de 2022 et à l'augmentation des coûts énergétiques au sein de ces institutions.

En outre, les dépenses en matière de gestion des déchets continuent d'évoluer à la hausse.



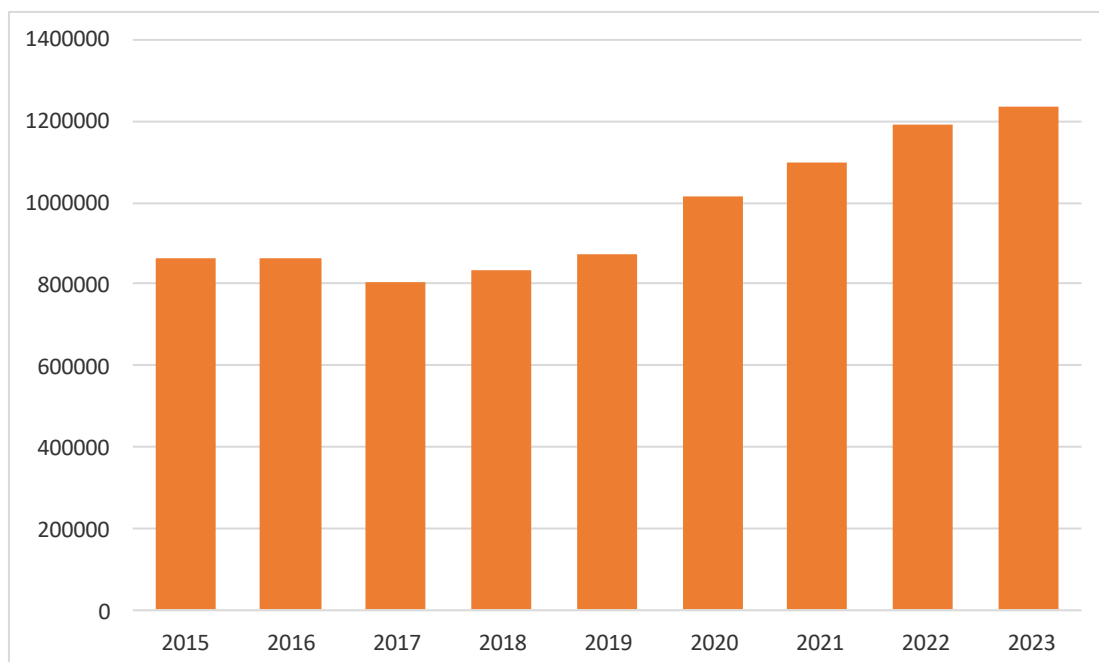
Evolution des dépenses de transferts



1.2.4. Les dépenses de dette

Les dépenses de dette pour l'exercice 2023 sont évaluées à 1.234.313,13 € pour 1.192.765,93 € en 2022.

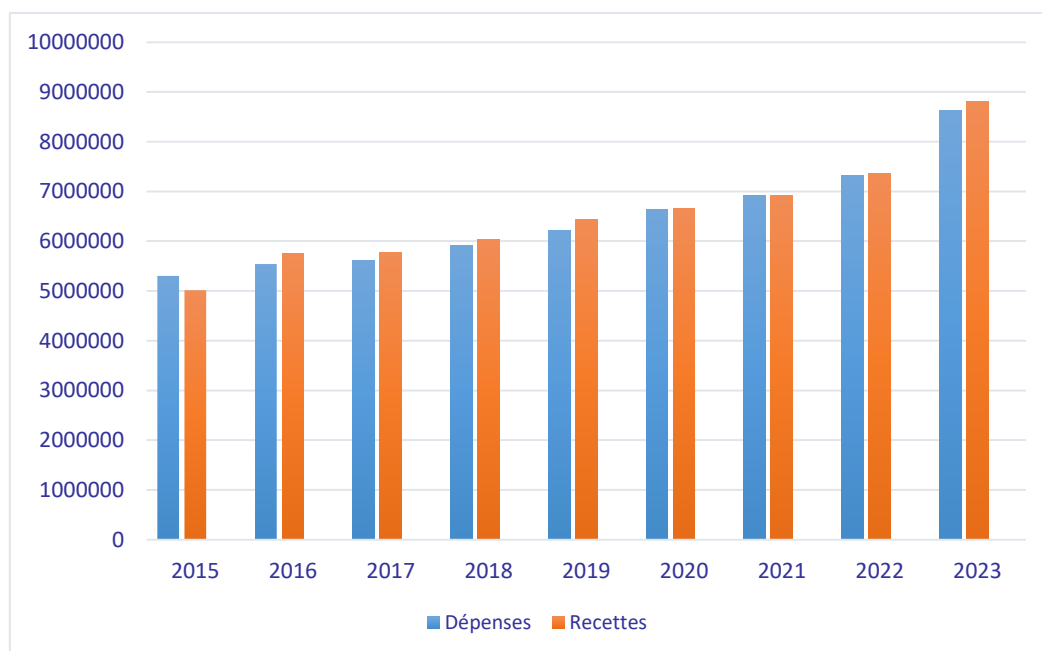
Evolution des dépenses de dette



La dette reste maîtrisée malgré la poursuite de la politique d'investissement de la Commune. En outre, compte tenu du boni accumulé au cours des dernières années, il est à nouveau proposé d'utiliser une partie de ce boni (117.498 €) pour couvrir certaines dépenses d'investissements, évitant ainsi le recours à l'emprunt.

Le budget respecte bien entendu la balise fixée par le Gouvernement Wallon qui veut que pour les communes à l'équilibre à l'exercice propre, et leurs entités consolidées, le montant des prêts pour investissements est limité à 1.200 €/habitant pour les six années de la mandature.

Evolution globale des recettes et des dépenses



III. Le service extraordinaire

L'année 2023 verra la concrétisation de projets déjà bien avancés et le lancement de plusieurs autres.

Ce programme d'investissements comporte les projets suivants :

Objet	Prévision de dépenses	Subsides	PIC	Fond de réserve	Emprunts
Réfection de la rue de Montigny (PIC)	327.308		131.887		195.421
Construction d'un hangar pour le service travaux (PIC)	330.000		207.900		122.100
Travaux d'entretien de voiries	200.000				200.000
Evacuation de terres	100.000				100.000
Achat d'une camionnette	40.000			40.000	
Achat d'un rouleau vibrant	6.000			6.000	
Construction d'un préau à l'école de Couthuin-centre	12.000			12.000	
Exécution du PCM - Aménagements de sécurité	70.000				70.000
Etude en vue de l'aménagement d'une bande cyclo-piétonne rue Jottée (PIMACI)	30.000	30.000			
Borne électrique sur le parking éco-voiturage à Lavoir	17.200	12.900		4.300	
Etude îlot d'entreprise	20.000			20.000	
Appel à projet Tri des déchets	16.000	16.000			
Achat d'un serveur informatique	70.000				70.000
Investissements POLLEC	40.000				40.000

Rappelons également que plusieurs projets devraient être concrétisés en 2023 sur base d'engagements budgétés antérieurement :

Aménagement du bois de Ferrières (PCDR)	140.783	113.377			27.406
Rénovation intérieure de l'église de Lavoir (phase 3)	85.000	54.400			30.600
Travaux d'économie d'énergie dans les écoles (UREBA)	72.606	58.084			14.522
Lutte contre les inondations	60.000	52.800		7.200	

Nous sommes par ailleurs dans l'attente de décisions concernant plusieurs dossiers importants rentrés en réponse à des appels à projets du Gouvernement Wallon dans le cadre du Plan de relance.

Travaux au Moulin de Ferrières (Phase 3)	1.870.000	1.402.500			467.500
Projet Cœur de village derrière le Plein Vent	994.923	500.000			494.923
Maillage vert et bleu à Lavoir	857.512	686.010			171.502
Rénovation énergétique Plein Vent	759.604	607.683			151.921

En outre, la Régie communale autonome a prévu dans son plan d'investissement 2023 la réfection de l'aire de jeux extérieure de Surlemez (121.000€ HTVA).

Ces différents travaux ont pour but d'offrir à l'ensemble de la population de Héron en constante augmentation divers services et infrastructures leur permettant de s'épanouir dans notre commune dont le caractère rural sera préservé au travers d'un développement durable.

IV. Conclusions

La majorité communale est fière de présenter son budget 2023 en boni et ce sans augmentation de la fiscalité, sans avoir recours à l'inscription d'une recette spécifique visant à préfigurer les dépenses budgétisées pour l'exercice et qui ne seront pas engagées et ce malgré un contexte particulièrement difficile pour les pouvoirs publics.

Nous pouvons donc envisager l'avenir avec sérénité, d'autant qu'en 2024, nous devrions bénéficier de l'impact des indexations des salaires en 2022 (10%) via la perception des additionnels à l'IPP qui représente 1/3 de l'ensemble de nos recettes ainsi que de l'augmentation annoncée du précompte immobilier de 9,6% en 2023.

Ce budget nous permettra de poursuivre notre politique de services à la population et ce en développant l'emploi. Cette continuation n'est possible qu'au travers :

- d'une gestion rigoureuse de nos dépenses de personnel et de nos frais de fonctionnement;
- d'une recherche permanente de subsides.

Ce budget nous permet en outre de poursuivre la réalisation des engagements pris par les deux groupes politiques formant la majorité lors de la campagne électorale.